

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 20 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE,

Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER,

Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, , Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT

et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard

CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP,

Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel

LAGIER ;

Pouvoirs :

SECRETAIRE DE SEANCE :

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 13 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE : 26 avril 2018

OBJET : : demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

-----n°
2018/29

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21, L2334-24 et R2334-10 à R2334-12,

Vu le courrier reçu le 5 avril 2018 de Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, précisant les modalités de présentation et de dépôt des dossiers de demandes de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,

Considérant que la commune de Grézieu-la-Varenne est éligible à ce financement notamment pour les opérations relatives à la circulation routière de l'article R2334-12-2°-c du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'acquisition d'un radar pédagogique solaire et d'un cinémomètre laser,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **PORTE SON CHOIX** sur l'acquisition d'un radar pédagogique solaire et d'un cinémomètre laser.
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention sur le produit des amendes de police pour le projet précité.
- **S'ENGAGE** à réaliser les acquisitions désignées ci-dessus au titre des amendes de police.

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20180420-3_29-DE
Reçu le 11/05/2018

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Maire
Bernard ROMIER